

BULLETIN



**INSTITUT FRIBOURGEOIS
D'HÉRALDIQUE
ET DE GÉNÉALOGIE**

N° 50 – DÉCEMBRE 2017



BULLETIN DE L'INSTITUT FRIBOURGEOIS D'HERALDIQUE ET DE GENEALOGIE

Rédaction et édition:

Institut fribourgeois d'héraldique et de généalogie
c/o Heribert Biemann
Riedlistrasse 30
CH-3186 Düdingen

Abonnement:

Le bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres de l'Institut, cotisation annuelle CHF 40.- par membre individuel, CHF 50.- par couple.

Des numéros isolés peuvent être commandés pour le prix de CHF 10.-.

Comité:

Président:	Heribert Biemann
Vice-présidente:	Geneviève de Boccard
Trésorière:	Danielle Cottier
Relations extérieures:	Marie-Thérèse Torche
Bibliothécaire, archiviste	Jean-Claude Morisod
Webmaster	Nicolas Feyer
Indexation recensements	Eric Sottas
Gestion forum	Eric Monney
Assesseurs	Eliane Dévaud-Sciboz
	Pierre Zwick

Adresse électronique:

info@ifhg.ch

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

© La reproduction intégrale ou partielle est soumise à l'autorisation de la rédaction.

SOMMAIRE

N° 50, décembre 2017

avant-propos

Cocktail d'histoires

2

Heribert Biemann

généalogie

Le dragon décapité

4

Les origines rocambolesques de la famille Privet de Sorens

Leonardo Broillet

au fil des archives

Droits de Mr le curé d'Avry-Devant-Pont

9

Eric Sottas

héraldique

Mélanges héraldiques

15

Pierre Zwick

onomastique

Les noms de familles fribourgeois dissyllabique avec le suffixe -o

28

présentation d'un ouvrage de

ULRICH DUBI

la vie de l'institut

Visite du musée de Morat	30
Heribert Biemann, photos Eric Sottas	
Fondation et Assemblée constituante de l'Institut en 1963	34
Heribert Biemann	
Assemblée générale ordinaire du 23 mars 2017	41
Questionnaire au sujet de la succession généalogique	42

avant-propos

Cocktail d'histoires

La généalogie c'est surtout des histoires de la vie de personnages. Une histoire particulièrement dramatique nous est conté par Leonardo Broillet dans le premier chapitre de ce bulletin.

Les histoires d'argent qui n'en connaît pas. Régulièrement dans nos recherches elles surviennent souvent de manière inopinée. Eric Sottas nous présente une liste des droits (de nos jours nous parlerions de „services“...) et de leurs prix que le curé RUEDIN demande à ses ouailles.

Pierre Zwick nous présente des histoires héraldiques. Dans ce chapitre les petites histoires de sceaux, blasons, et autres bannières rejoignent la „Grande Histoire“ de la ville de Fribourg.

Un tout autre genre d'histoire est celui des noms, appelé onomatique. Nous vous présentons un petit fascicule sur l'histoire de certains noms singinois rédigé par Ulrich Dubi.

Avec la sortie 2017 à Morat ce ne sont pas moins de 6000 ans d'histoire qui nous ont été présentés avec en bonus une visite des magnifiques stalles armoriées de l'église allemande.

Notre Institut a également son histoire. Dans ce cinquantième numéro nous vous présentons le manuscrit de l'assemblée constituante de l'Institut en 1963.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et beaucoup de plaisir avec ce numéro plein d'histoires !

Heribert Biemann

LE DRAGON DÉCAPITÉ
Les origines rocambolesques de la famille
Privet de Sorens

Leonardo Broillet

L'origine de la famille Privet de Sorens occupe les généalogistes depuis plusieurs décennies. Les Archives de l'Etat détiennent en effet une correspondance importante avec des descendants de la famille datant des années 1980¹. Une généalogie détaillée faisant la synthèse des recherches a été publiée en ligne par Benoît de Diesbach en 2000, puis encore complétée par d'autres². L'ascendance butte cependant sur le premier ancêtre, cet Hilaire Privet, originaire de Saint-Privé en Bourgogne, décédé avant 1741, et dont on ne savait rien jusqu'il y a quelques mois. Tout a basculé par le signalement, pour une toute autre raison, d'un document de 1734 dans lequel apparaît notre Hilaire Privet, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles passionnantes pistes d'investigations³.

Hilaire Saint-Privé dit Bellerose

Hilaire Sinprivé ou Saint-Privé dit Bellerose est né vers 1686-1688⁴ à Mondornon, village principal de la paroisse bourguignonne de Saint-Privé, près de Chalons-sur-Saône. Malheureusement, les registres de paroisse sont lacunaires et les baptêmes de ces années manquent. On ne connaît donc rien de sa jeunesse et de son milieu familial. Une

1Archives de l'Etat de Fribourg (AEF), correspondance, personnes et familles, fin XIX^e-XX^e siècle, enveloppe Poffet-Quenta.

2URL : <http://www.diesbach.com/sghcf/p/privet.html>

3Archives de l'Etat de Fribourg, Thurnrodel 20, p. 648-654 et Manual du Conseil 285, p. 173 et 196. La plupart des informations biographiques concernant Hilaire Privet sont tirées de l'enquête conservée dans le Thurnrodel.

Que Rita Binz-Wohlhauser soit ici remerciée pour cette heureuse trouvaille.

4Il se déclare âgé de 26 ans en 1712 et d'environ 46 ans en 1734.

enquête dans d'autres sources locales pourrait nous apporter des réponses, mais ce travail reste à faire.

La première nouvelle à son sujet nous apprend qu'il s'engage vers 1706 dans les armées de Louis XIV, alors aux prises avec une grande coalition d'ennemis dans le cadre des Guerres de succession d'Espagne.

Depuis son engagement, il sert comme dragon dans la compagnie Le-comte du régiment de Listenois, le 9^{ème} régiment de dragons⁵. Ce dernier était commandé par Jacques Antoine de Bauffremont, marquis de Listenois, brigadier puis maréchal de camp dès mars 1710. Un régiment de dragons comptait alors 420 hommes répartis en 12 compagnies de 35 hommes montés chacune⁶. Hilaire Saint-Privé est clairement désigné comme cavalier.

Les aventures avec le régiment de Listenois-Bauffremont

En suivant les campagnes successives du régiment, il est possible de se faire également une idée des aventures vécues par le dragon Saint-Privé. Il participe très certainement à la campagne d'Alsace de 1706 où son régiment est présent aux affaires de Drusenheim, de Lauterburg et de l'île du Marquisat. En 1707 et 1708, le régiment fait les campagnes militaires sur le Rhin. En 1709, il passe dans les Flandres et prend part à la fameuse bataille de Malaplaquet⁷. Hilaire est donc témoin de ce tragique moment de l'Histoire de France.

En 1710-1711, le régiment fait brigade avec les régiments de dragons « colonel-général » (5^{ème} régiment de dragons) et de Belabre⁸. Il est engagé durant le siège d'Aire sur la Lys, tombée le 19 novembre 1710⁹. Le régiment fait vraisemblablement partie de la garnison et son commandant, le marquis de Listenois, tombe même durant une sortie, le 24 septembre 1710. On atteste également de nombreux dragons blessés à cette occasion et soignés aux Invalides. Après une probable période de réorganisation, le frère du commandant prend en date du 1^{er} novem-

5André CORVISIER, *Les contrôles de troupes de l'Ancien régime*, tome 3, Paris 1970, p. 218.

6Ibidem, p. 84.

7Victor DE SAINT-JUST, *Historique du 5^e régiment de dragons*, Paris 1891, p. 83. La participation du régiment est attestée : URL :

http://www.hoteldesinvalides.org/format_liste.php, SHD/GR/2Xy19, acte n° 029079, état de service de Bernard Dorbe

8Victor DE SAINT-JUST, *Historique*, p. 83
p. 83

9URL : <https://histoirelencquesaing.wordpress.com/2015/04/13/siege-daire-1710/>

bre 1710 le commandement. Il s'agit de Louis Bénigne, marquis de Bauffremont, et le régiment prend le nom de Bauffremont. Il continue à faire brigade avec Le « colonel-général » et participe aux premiers combats d'Arleux (12 juillet 1711)¹⁰. Il est ensuite engagé pour tenter de briser le siège de Bouchain qui dura du 9 août au 12 septembre 1711. Bouchain, situé sur la ligne de défense française capitule après 34 jours de siège. Le maréchal Claude de Villars, commandant en chef des troupes françaises, tente à plusieurs reprises de briser le siège en effectuant des coups de mains contre les lignes d'approvisionnement anglaises. C'est certainement lors de ces opérations que le régiment de Bauffremont est engagé. En effet, Hilaire Saint-Privé, en détachement avec son capitaine, est alors blessé d'un coup de fusil à la jambe gauche dans les environs de Bouchain. Les dates coïncident parfaitement. Le régiment suivit son destin et est présent en 1712 aux sièges de Douai et du Quesnoy, mais Hilaire n'y participe peut-être plus. On suppose qu'il se remet en selle rapidement mais que sa situation sanitaire s'empire. En effet, il rentre à l'Hôpital des Invalides à Paris seulement le 3 juin 1712, des suites du coup de fusil reçu en septembre de l'année précédente. On le définit alors comme estropié¹¹.

Le dragon estropié

Après une période d'hospitalisation et de convalescence à Paris, où il vit avec sa femme, il reprend service le 19 janvier 1713 comme cavalier dans la compagnie de Ferrand du régiment de cavalerie de Caubour. Il y reste probablement jusqu'en 1719. Etant données ses conditions, cela devait être très difficile et il finit par désertier et s'enfuir en Vénétie où il ne reste probablement pas longtemps avant d'atterrir dans le Canton de Fribourg.

Sur la rive droite de la Sarine, vers Hauteville et Villarvolland, les sources documentent une petite communauté d'immigrés bourguignons¹². Très vraisemblablement, les parents de la femme d'Hilaire sont déjà établis dans la région avant sa venue vers 1720.

10Victor DE SAINT-JUST, *Historique*, p. 83.

11URL : http://www.hoteldesinvalides.org/format_liste.php: Hôtel des Invalides, SHD/GR/2Xy17, acte n. 021295, acte de service de Hilaire Sinprivé dit Bellerose.

12On y trouve par exemple en 1718 : Michel Boissonnier, originaire de Bourgogne, époux de Marguerite fille de feu Pierre Guillet de Hauteville (AEF, RN 880, f. 163v, accord daté 3.3.1700 et repris 12.10.1718). On documente aussi un certain Jean-Pierre Février Pichat, de St-Jean d'Adam, près de Baume-sur-le-Doubs, mais originaire de Noercernon (sic), 30 ans, détenu à Corbières pour vol de chevaux (AEF, Corbières Ila, Manual de Cour, ff. 65v-67v, 30.10.1722).

En effet, nous apprenons qu'Hilaire a marié en premières noces Catherine Vacheret, fille de la Grôcha Marjon. Cette dernière, semble-t-il originaire de La Chaux-Neuve (Doubs), vit depuis longtemps à Villarvolard en 1734. Catherine, l'épouse de Hilaire décède vers 1724 ou peu après. Elle lui a donné quatre enfants, dont deux morts jeunes. En 1734, Hilaire est encore le père d'une fille de 14 ans et d'un garçon, Claude, de 12 ans. Hilaire épouse en secondes noces une fribourgeoise, Marguerite Gilliard, de Villarvolard. En 1734, on atteste aussi à Villarvolard Gros-Jean Vacheret, son beau-frère également fils de la Grôcha Marjon, d'environ 57, avec sa femme, et Elisabeth, sœur de ce dernier.

Les Saint-Privé, ou Privet comme on finit par les appeler, vivent visiblement dans des conditions précaires et Hilaire boitant fortement de sa jambe meurtrie semble parfois être contraint à mendier. Et cela jusqu'à un malheureux jour de mai 1734 où il se rend à Fribourg.

L'erreur irréparable

C'est le quatre ou le cinq mai, sans doute la période de la foire de mai. Hilaire et sa femme vont à la messe à Fribourg. Par après, il boit un verre d'eau de vie et ensemble ils boivent encore. Il se rend à Lorette où une échauffourée éclate, à la hauteur de la Croix de Montorge. Un groupe de Singinois se fâche avec Gros-Jean Vacheret, le beau-frère d'Hilaire. Des bâtons et des cailloux apparaissent. Le motif de l'affaire n'est pas clair et Hilaire, alerté par sa belle-sœur, se porte au secours de son parent : aux pieds des escaliers de Lorette, « chargé de vin » comme il le dit lui-même, il abat le premier Singinois qui lui passe sous la main – du moins celui qui crie le plus fort - d'un coup de béquille. Puis il s'en va. Mal lui en a pris, la victime décède sur place après une demi-heure d'agonie, malgré les tentatives de réanimation de ses compatriotes. De plus, le mort n'est pas un inconnu, c'est même un gros notable. Il s'agit de Hans Caspar Thalmann, bourgeois de Fribourg, notaire, propriétaire foncier et Ammann du Pays de Planfayon, la charge la plus élevée du baillage¹³. Selon la feuille d'avis de Berne, qui cita cette malheureuse affaire, le notaire Thalmann aurait simplement essayé de séparer deux mendiants qui s'en prenaient aux mains et il en gagna un coup de béquille à la tempe¹⁴.

13A propos de la famille Thalmann et de ce personnage : Leonardo BROILLET, *Plaffeien und die Notarendynastie Thalmann. Eine Talschaft und ihre Verwaltung*, dans «Freiburger Geschichtsblätter», Band 89, 2012, pp. 171-195

14Jean Nicolas Elisabeth BERCHTOLD, *Histoire du Canton de Fribourg par le docteur Berchtold, troisième partie*, Fribourg 1852, p. 253.

Amené dans la tour du Jaquemart par les gardes, Hilaire est interrogé le six et le dix mai. Il admet tout puis se rétracte. Il affirme ne pas connaître la victime et livre également un bref récit de sa vie, racontant notamment de son service, de sa blessure de Bouchain, de sa désertion et de sa famille.

Quand il comprend que l'individu qu'il a frappé est décédé, il s'effondre : « se jeta à genoux avec les larmes aux yeux, priant Dieu et Leurs Excellences mes Souverains Seigneurs Supérieurs pour l'obtention de son pardon, n'ayant rien su de cette mort, et qu'il avait été hors de lui-même, ajouta encore, s'il a porté le coup, qu'il ne l'a point porté pour le faire mourir... »

Mais rien n'y fait, Hilaire est condamné pour l'homicide de maître Thalman : cinq jours plus tard, le 15 mai 1734, il est décapité au moyen d'une épée, probablement au Guintzet.

Ainsi se termine la tragique histoire de cet honorable dragon, blessé de guerre et émigré par la force des choses, qui par un geste maladroit, voit sa vie déjà précaire basculer définitivement. La justice de ces temps-là est implacable et la condamnation inévitable. Au milieu du XIX^{ème} siècle, le Dr. Bechtold, très critique envers le système politique de l'ancien régime, cite dans son histoire du canton de Fribourg le cas d'Hilaire Privet. Ce fait-divers lui sert à documenter la « corruption et la férocité des mœurs » des siècles précédents. Berchtold se laisse d'ailleurs attendrir par le destin d'Hilaire qu'il définit un « malheureux supplicié »¹⁵.

Hilaire laisse donc deux jeunes enfants et une veuve en secondes nocces. Sa fille Anne-Marie épouse en 1741 Jean-Jacques Jäggi, un immigré lucernois qui vagabonde dans les terres fribourgeoises. Son fils Claude Privet épouse six ans plus tard, en 1747, la sœur de ce dernier, Marie-Anne Jäggi, puis fait souche à Sorens. De Claude et Marie-Anne descendent tous les Privet subsistants et originaires de Sorens.

¹⁵*Ibidem*, p. 252-253.

au fil des archives

DROITS DE MR LE CURÉ D'AVRY-DEVANT-PONT

ERIC SOTTAS

Depuis bien longtemps je suis à la recherche de registres disparus de la paroisse d'Avry-dt-Pont. Lors de mes recherches j'ai découvert un petit livre intitulé 'Rentier provisoire de la cure d'Avry'. Celui-ci contient effectivement quelques informations concernant les rentiers de la cure, mais dans les premières pages, il est fait mention des droits du curé de la paroisse.

Il est préfacé comme suit :



Ce rentier, écrit par Mr Sulger, Chanoine de St Nicolas, est une copie de celui de mon prédécesseur, que Mr Sulger m'a remise à l'époque de mon établissement à Avry.

Chr. L. Ruedin, Curé.

Les pages 1 à 3 contiennent les émoluments que le curé percevait et sur la seconde partie de la 3^{ème} page, quelques devoirs auxquels il était tenu.

Pour les émoluments, les sommes étaient inscrites en monnaie suisse (livre et rappe). Le curé Ruedin, curé à Avry-dt-Pont de 1848 à 1872, y a ajouté deux colonnes afin d'y inscrire leur équivalent en monnaie fédérale (franc et centimes).

La monnaie suisse a remplacé la monnaie de Fribourg en 1800 par une loi du gouvernement fribourgeois. Cette monnaie suisse avait pour unité la livre suisse, appelée aussi franc et était divisée en 10 batz, chacun étant divisé en 10 rappes. La monnaie suisse n'a eu cours que du-

rant 50 ans. Elle a été à son tour remplacée par la monnaie fédérale actuelle, dont l'unité est le franc et celui-ci subdivisé en 100 centimes.

Une description complète et intéressante des différentes monnaies et unités est contenue dans 'Nouvelles Etrennes fribourgeoises' de 1884 sous le chapitre 'NOTICE sur les monnaies successivement usitées dans le canton de Fribourg, et la manière de convertir les anciennes sommes en argent fédéral actuel'. Pour des informations plus approfondies et détaillées des monnaies de cette époque le livre référence 'Monnaies de Fribourg' de Nicolas Morard est à consulter.

Le tableau suivant permet de retrouver la conversion utilisée par le curé Ruedin :

Livre ou franc de Suisse à 10 batz	1 f 4493
Rappe	0 f 0145

Comme exemple un émolument de 6 livres et 30 rappes correspond donc à 9 francs et 13 centimes. Il est à remarquer dans les pages suivantes que dans sa conversion 50 rappes valent une fois 72 centimes et une fois 73 centimes !

Page 1 et 2

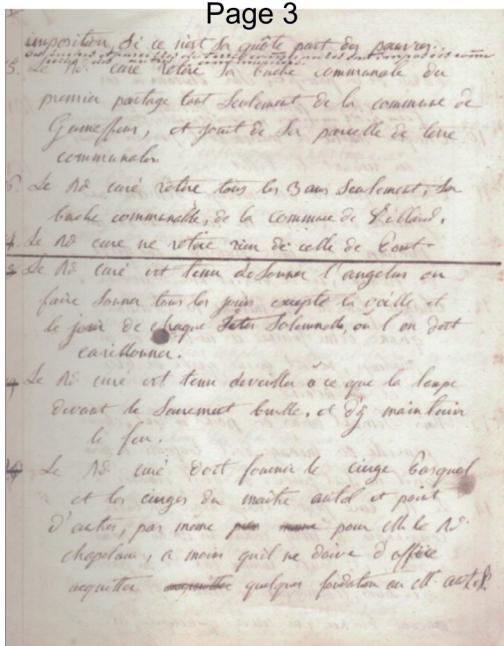
Droits de Mr le curé de Ubrig, curé de Bourt.		L. R.	
1. Pour l'ensevelissement d'un grand corps	50-1/2	10. Chaque maître de maison doit pour la bière en versant le billot	100
2. Pour les offrandes d'intercensement, ravivance et baptême de l'an	3	11. Chaque famille ou ménage devrait une journée de charne en automne et une au printemps doit pour première, une galle de froment, une de blé et une d'avoine.	100
3. Pour chaque fois que l'on demande, et qu'il faut les tenir pendant un officie	50-1/2	12. Chaque famille ou ménage ne devrait qu'une demi-journée en automne et au printemps, reçoit qu'une galle de blé et d'avoine	
4. Pour l'intercensement d'un enfant	35-3/4	13. Mais devrait moins en point de tout, chaque famille ou ménage, doit toujours à main qu'il ne soit pauvre, ou qu'il s'enrichisse	50
5. Pour l'intercensement d'un grand corps, et changer avec l'inscription vers le registre des morts, sans compter les offrandes et leçons	6 30 grs.	14. Le R. curé reçoit chaque année la somme convenable à tenir comme les autres communes, et peut comme eux de sa poche de bon communisme en tenir. Il ne doit aucune jouissance, ni curie quelconque, ni	
6. Pour l'intercensement d'un enfant changé avec l'inscription	3 15 1/2		
7. Pour l'inscription de la tombe dans les registres pour un enfant de la paroisse	10		
8. Pour l'administration de la baltine et l'inscription dans les registres d'un enfant changé ou illégitime	1 50		
9. Chaque ménage doit d'office être aux beaux fêtes suivantes, Bâtons, Noël, etc.			

Droits
de Mr le curé d'Avry-devant-Pont.

	L	R	ff	c
1. Pour l'ensevelissement d'un gros corps ..	50		-	7 2
2. Pour les offices d'enterrement, neuvième et bout de l'an ..	3		4	3 5
3. Pour chaque fois que l'on demande, et qu'il met les cierges pendant un office ..	50		-	7 3
4. Pour l'enterrement d'un enfant ..	35		-	5 1
5. Pour l'enterrement d'un grand corps étranger avec l'inscription dans le registre des mort, sans compter les offices et les cierges.	6	30	9	1 3
6. Pour l'enterrement d'un enfant étranger avec l'inscription ..	3	15	4	5 7
7. Pour l'inscription du batême dans les registres pour un enfant de la paroisse ..	10		(1)	
8. Pour l'administration du batême et l'inscription dans les registres d'un enfant étranger où illégitime ..	1	50		
9. Chaque ménage doit l'offertoire aux bonnes fêtes suivantes, Pâques, Pentecôte				

(1) Ayant réclamé à la paroisse cette rétribution il m'a été répondu qu'elle n'était pas chargée de cette redevance

		L	R	c
	La Toussaint, Noël, Dédicace et S. Martin, Patron de la paroisse, sur chacun de ces jours chaque famille, ou ménage doit ..		10	14
	<i>un petit nombre s'acquitte de cette redevance</i>			
10.	Chaque maitre de maison doit pour les Pâques en rendant le billet ..		10	14
11.	Chaque famille ou ménage semant une journée de chaque en automne et une au printemps doit pour prèmisse, une gerbe de froment, une de bled et une d'avoine.			
12.	Chaque famille ou ménage ne semant qu'une demi journée en automne et au printemps, ne doit qu'une gerbe de bled et d'avoine			
13.	Mais semant moins ou point du tout, chaque famille ou ménage, doit toujours a moin qu'il ne soit pauvre, ou qu'il demande	50	72
14.	Le R ^d curé perçoit chaqu'année sa buche communale a Avry comme les autres commu- niers, et jouit comme eux de sa parcelle des biens communaux en terre. Il ne doit aucune journée, ni corvée quelconque, ni	3	15	57



imposition, si ce n'est sa quôte part des pauvres.
**Ces buches et parcelles de terre communales sont imposées
 comme celles des autres comuniers.**

15. Le R^d curé retire sa buche communale du premier partage tout seulement de la commune de Gumeffers, et jouit de sa parcelle de terre communales.
16. Le R^d curé retire tous les 3 ans seulement, sa buche communale, de la commune de Villard.
17. Le R^d curé ne retire rien de celle de Pont.
18. Le R^d curé est tenu de sonner l'angelus ou faire sonner tous les jours excepté la veille et le jour de chaque Fetes solennelle, ou l'on doit carillonner.
19. Le R^d curé est tenu de veiller à ce que la lampe devant le Sacrement brulle, et d'y maintenir le feu.

20. Le R^d curé doit fournir le cierge Pasqual et les cierges du maître autel et point d'autres, pas même pour Mr le R^d chapelain, a moins qu'il ne doive d'office acquitter quelques fondation au Mr. Autel.

Après avoir été numérisé, le rentier original est de retour dans les archives de la paroisse d'Avry-devant-Pont. Il est par contre consultable à l'adresse suivante :

<https://goo.gl/C9o2PE>

Les 'Nouvelles Etrennes fribourgeoises' de 1884 sont quant à elles consultables sous :

<https://goo.gl/4V111b>

(voir page 54 pour la notice sur les monnaies)

MÉLANGES HÉRALDIQUES

PIERRE ZWICK

Le panorama de la ville de Fribourg, gravé en 1606 par Martin Martini, est orné angles supérieurs de deux somptueux cartouches baroques qui servent de cadres à de complexes compositions héraldiques. Celui de gauche est facile à déchiffrer ; la triade, formée par les deux écus de sable et d'argent surmontés par les armes de l'Empire, est entourée par les vingt blasons des baillages qui figurent l'organisation territoriale de la « ville et république de Fribourg » qui vient d'absorber successivement une partie du pays de Vaud (1535) puis la moitié du comté de Gruyère (1555). Celui de droite est bien plus énigmatique ; la disposition écartelée a incité plusieurs auteurs à soutenir que la ville de Fribourg eut au Moyen Âge deux sortes d'armes : celles du sceau, à la tour accompagnée d'un mur à deux degrés, et celles de la bannière, noire et blanche. Mais, est-ce bien exact ?

Sceaux, blasons et bannières

Ce sont là trois emblèmes du pouvoir, qui présentent des similitudes, mais qui ne doivent pas être confondus pour autant.

Le sceau est une empreinte réalisée à l'aide d'une matrice sur laquelle sont gravées les marques d'identification de la personne, physique ou morale, qui en dispose en tant que propriétaire ou utilisateur pour authentifier les documents qu'elle émet. La sigillographie, appelée également sphragistique, est la discipline qui a pour objet l'étude des sceaux.

Les armoiries ou blasons sont des emblèmes en couleurs, nés de la décoration des équipements guerriers du Moyen Âge. La coloration, indispensable aux armoiries, les distingue des marques de familles ou des marques de maison car, s'il y a bien des armoiries sans images, il

n'y en a point sans couleur¹⁶. L'héraldique est la discipline qui étudie les armoiries, leur histoire et leur emploi.

Les drapeaux ou bannières, servent d'emblème à un groupe constitué ou une troupe. Les corporations et les syndicats ornent presque toujours les leurs d'insignes parlants (outils). Les pavillons sont apparus dans la marine au début du XVII^e siècle pour indiquer la nationalité d'un bateau. Au XIX^e siècle toutes sortes de sociétés se sont fait fabriquer des drapeaux qui évoquent leurs buts. La vexillologie est la discipline qui se consacre à l'étude des drapeaux.

Cette distinction faite, nous constatons que le sceau de Fribourg était différent de son drapeau. Cela n'a rien d'exceptionnel. A Zurich, par exemple, à côté la bannière tranchée d'azur et d'argent, le sceau représentant les trois martyrs de la légion thébaine Félix, Régula et Eupère est encore en usage de nos jours.

Les Zähringen

La famille des Zähringen apparaît au XI^e siècle, à l'époque pré-héraldique. Les premiers comtes possédaient des sceaux, dits équestres, sur lesquels ils figuraient à cheval, avec leurs équipements de combat, bouclier, épée, lance, ou gonfanon.

Berthold IV en a utilisé plusieurs qui nous sont connus par les chartes et diplômes auxquels ils sont attachés¹⁷. Une empreinte moulée à l'occasion du 800^e anniversaire est conservée aux archives de la Ville de Fribourg. Avant le XII^e siècle, les premiers membres de la famille n'avaient pas d'armoiries. Sous Berthold V apparaît une aigle, probablement de gueules sur argent ou or. Fribourg en a retrouvé le souvenir à l'occasion du 850^e anniversaire de sa fondation, avec la mosaïque offerte par les villes de Zähringen, aujourd'hui encastrée dans le pavage de l'Hôtel de ville.

16 GALBREATH D. L. : *Manuel du blason*, Lausanne 1942

17 WITOLLA GABRIELE, „Zähringersiegel und -münzen“, in *Die Zähringer II, Anstoss und Wirkung*, Jan Thorbecke Verlag, 1986.



© Archives de la Ville de Fribourg



© Archives de la Ville de Fribourg

Du XV^e au XIX^e siècle, les armes des Zähringen furent toujours représentées, de gueules au lion d'or – comme on les voit au fronton de l'ancien Hôtel de Zähringen¹⁸. Cette attribution tardive provient d'une généalogie qui fait remonter les Zähringen aux Habsbourg, dont les armoiries, d'or au lion de gueules, ont les couleurs inverses¹⁹.

Le sceau de la ville de Fribourg

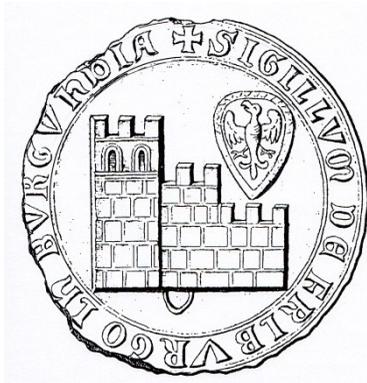
Dès sa fondation, Fribourg fut dotée d'une franchise qui accordait à ses bourgeois, propriétaires d'une maison dans le bourg, des droits leur conférant une large autonomie, dont celui de nommer un conseil présidé par l'avoyé. La traduction correcte de *Freiburg* est donc « bourg franc » et non pas « ville libre ».

La ville avait son propre sceau, différent de celui de son suzerain. Le plus ancien qui nous est connu est attaché à un acte datant de 1225, par laquelle Fribourg prend sous sa protection l'église et la ville de Payerne. Il représente une tour carrée, crénelée, accompagnée à sénestre d'un mur crénelé pareillement. La tour à trois créneaux et le mur s'abaissant par deux degrés n'en montre que deux sur sa partie la plus élevée et trois sur sa partie la plus basse. La tour est percée en son sommet de deux fenêtres voûtées. Le mur crénelé est surmonté d'un écu piriforme qui porte une aigle regardant à dextre. Le dessin est très différent des représentations héraldiques conventionnelles d'une

¹⁸ Rue de Zähringen 1

¹⁹ MERTENS DIETER : "Die Habsburger als Nachfahren und als Vorfahren der Zähringer", in *Die Zähringer I, Eine Tradition und ihre Erforschung*, Jan Thorbecke Verlag, 1986.

tour ou d'un château (comme par exemple dans les armes de la ville de Romont). On peut dès lors penser qu'il s'agit d'une vue imagée du premier bourg²⁰. La tour ne ressemble pas à un château fort ni à un ouvrage de défense.



C'est un donjon habitable qui devait servir de résidence au seigneur. De tels édifices subsistent encore à Moudon ou à Thun ; un autre a existé à Berne, à l'endroit de l'église de la Nydegg. Les Zähringen, pas plus que les Kibourg, n'ont résidé dans leur château de Fribourg. La présence d'un châtelain, qui aurait remplacé le seigneur absent, n'est pas attestée dans les sources. Ce bâtiment devenu inutile, mal entretenu, a fini

par être démolí entre 1463 et 1466, à l'époque savoyarde. Les travaux archéologiques actuellement en cours, devraient venir compléter les conclusions de Pierre de Zurich à propos de cette fameuse tour²¹ et nous permettront peut-être de mieux comprendre la fonction du mur qui lui est accolé.

L'aigle, la tête regardant à dextre, mais sans l'écusson, se maintiendra dans les sceaux qui suivront, jusqu'au XVII^e siècle.

L'inscription SIGILLUM DE FRIBURGO IN BURGUNDIA, précise sa localisation en Bourgogne. A cette époque, le comté de Bourgogne comprend les régions actuelles de la Franche-Comté et du nord de la Suisse romande, les termes de Suisse ou d'Helvétie ne sont pas encore connus.

Le drapeau de Fribourg

Le manuscrit *Miroir de Souabe* fut commandé en 1410. Il contient une collection des droits et coutumes des terres et fiefs, en usage en Allemagne du Sud et dans la région de l'actuelle Suisse allemande. On y trouve aussi la première traduction allemande de la *Handfeste*

20 GENOUD AUGUSTIN, « La construction de Fribourg et les premiers édifices de la ville au XII^e siècle, in ZSAKg, 6, 1944, 15 et s.

21 DE ZURICH Pierre, « Les origines de Fribourg ... » 1924, 144.

(la lettre de privilèges et de franchises) de la ville de Fribourg de 1249. Le texte de cette dernière est précédé d'une miniature représentant l'étendard de la ville de Fribourg qui, pour la première fois, arbore ses couleurs actuelles, le noir et le blanc.²² On voit le duc d'Autriche, reconnaissable à son écu de gueules à la fasce d'argent et l'avoyer de Fribourg ; ce magistrat est à genoux aux pieds de son suzerain ; il lève la main droite pour lui jurer hommage et fidélité, de la gauche, il tient la bannière carrée coupée de sable et d'argent.



<http://www.e-codices.unifr.ch/fr/list/one/aef/0042>

Les drapeaux d'autrefois, soumis aux intempéries, oubliés dans les arsenaux, et mal entreposés, se sont beaucoup détériorés. De toutes les bannières militaires fribourgeoises de l'Ancien Régime conservées dans les musées il ne reste que de tristes lambeaux. Une des meilleures images que nous ayons est celle du banneret qui figure en bas du panorama de Martin Martini. Son étendard aux couleurs inversées par erreur (le blanc est en haut et le noir en bas) est décoré du franc-quartier offert par le pape Jules II au capitaine Pierre Falk, en reconnaissance pour le comportement du détachement fribourgeois lors de la bataille de Pavie en 1512. L'insigne en tissu brodé, rehaussé de perles, représente Véronique et les saintes femmes devant le Christ portant sa croix en marche vers le calvaire²³.

²² UTZ TREMP, K., in <http://www.e-codices.unifr.ch/fr/list/one/aef/0042> , consulté le 22.01.2018

²³ DE DIESBACH MAX, « Bannière donnée aux Fribourgeois par le pape Jules II », in *Fribourg artistique*, 1897,16.

Les deux pièces symétriques, une pour chaque face, sont aujourd'hui détachées du drapeau et conservées au MAHF²⁴.



© Musée d'art et d'histoire Fribourg

Le drapeau du Contingent des Grenadiers fribourgeois est une fidèle réplique de celui des milices cantonales au temps de la Médiation. Il a fait l'objet d'une publication de Jean Dubas dans le n° 30 de ce Bulletin²⁵.

En 1840, le drapeau suisse remplaça les bannières cantonales.

L'écusson fribourgeois



Le souverain d'une ville faisait peindre ou sculpter ses armoiries sur les édifices publics, en façade de son château, au fronton de l'hôtel de ville, au dessus des portes des fortifications, sur les bâtiments des péages, contre les parapets des ponts (ci-contre au pont de Broc - photo PZ), sur les bornes frontières, ainsi que sur divers objets manifestant sa puissance tels que les canons et leurs accessoires. Les comptes des trésoriers nous

apprennent qu'en 1453, l'artiste Jean Bapteur, familier du duc Amédée VIII, fut chargé de peindre au dessus de la porte du Jaquemart - située en haut de la rue de Lausanne – les armes de la Savoie, sous la suzeraineté de laquelle Fribourg venait de se placer²⁶. La ville dotée de franchises pouvait d'apposer son propre sceau sur les actes qu'elle émettait, mais le droit aux armoiries appartenait au seigneur souverain. Fribourg ne fut réellement indépendante, et mérita son surnom de « ville libre », qu'à partir de 1477 après avoir été affranchie par la duchesse Yolande, de son allégeance à la Savoie²⁷. La ville était très fière d'avoir obtenu peu après le statut de ville d'Empire, qui était davantage une appellation prestigieuse qu'un statut politique, car l'empereur avait perdu la domination générale qu'il exerçait jadis sur le monde germanique.

Les deux écus noirs et blancs étaient alors surmontés d'un troisième, d'or à l'aigle bicéphale (à ne pas confondre avec l'aigle des Zähringen), chargé de la couronne impériale. Cette composition se retrouve sur nombreux tableaux et vitraux et jusqu'à la première clé de voûte du chevet de la collégiale de Saint-Nicolas. En 1478, le peintre bernois Heinrich Birchler fut chargé de recouvrir, sur la porte du Jaquemart (et probablement sur toutes les autres entrées de la ville), les armoiries de la Savoie par celles de l'Empire²⁸.

En 1648, par la Paix de Westphalie qui mit fin à la guerre de Trente Ans, Fribourg, comme les autres cantons confédérés, se vit reconnaître la "pleine liberté et exemption de l'Empire"²⁹. L'écu à l'aigle bicéphale disparut alors des armes de la ville³⁰ et la couronne impériale fut remplacée par une couronne fleuronnée dépourvue de sens nobiliaire.

Les grandes armes écartelées de Martin Martini.

Le graveur Martin Martini, naquit vers 1565 à Zignau dans les Grisons et mourut vers 1610 à Tassarolo dans le Piémont. En 1596-1597 il

26 AEF CT 102bis et 104, cités par Marcel STRUB, in *Les monuments d'art et d'histoire du Canton de Fribourg*, I, 1964

27 LADNER PASCAL, « Politique et institutions du Xlle au XVe siècle », in *Histoire du Canton de Fribourg*, 1981, V, 203.

28 AEF CT 151 et 151, cités par STRUB 1964.

29 JORIO MARCO, in <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8908.php>, consulté le 27.01.2018

30 La récente restauration de la peinture murale située sous la bretèche de la porte de Lorette a remis évidence la trace de l'écusson impérial.

s'était installé à Lucerne et en 1604, il fut à Fribourg au service du maître monnayeur Etienne Philot. En 1606 et 1608, il grava deux vues de la ville puis, en 1609, une vue de la bataille de Morat pour le bailli Laurent Werli. Cet éminent représentant de la gravure classique était un bon connaisseur de l'héraldique comme en témoigne l'ex libris de Guillaume Techtermann³¹.

Le médaillon de droite du panorama de 1606 a généralement été identifié comme représentant les armes de l'Etat³². Il vaut la peine de l'examiner de plus près.

Dans un cartouche circulaire encadré de volutes de cuirs porté par quatre *putti*, l'artiste a imaginé une composition très originale dans le pur style baroque.



L'inscription circulaire qui identifie le titulaire - BERCHTOLDVS III ZERINGIAE - est celle d'un sceau, même si l'initiale S[igilum] fait défaut. Zähringen est le nom de la famille de Berthold et non pas celui d'un duché qui n'a jamais existé.

31 reproduit en couverture du n° 41 de Bulletin de l'IFHG
32 notamment par Strub 1964, p. 40.

Suivent ses deux titres DUX et BURGUNDIAE CISJURANAE RECTOR : Berthold est à la fois duc (sans duché) et recteur de Bourgogne, charge conférée à son père Conrad, suite à l'assassinat du comte Guillaume IV à Payerne en 1127. Le rectorat qui était le droit d'exercer la puissance de l'empereur, en son absence fut confirmé à Berthold IV par l'empereur Frédéric I^{er}, mais il fut pratiquement limité aux territoires situés à l'est du Jura, jusque dans la région de Fribourg, espace que les historiens ont appelé la Bourgogne transjurane - c'est-à-dire au delà du Jura (du point de vue français) - mais vue de Fribourg, Martini la nomme cisjurane, en deçà du Jura.

La suite de l'inscription : FRIBURGI IN AVENTICIS CONDITOR, rappelle que Berthold fut le fondateur de la Ville de Fribourg près d'Avenches. L'*Uechtland* traduit en français par *Nuithonie* est une région sans délimitation géographique, qui ne sert qu'à distinguer Fribourg en Suisse, de son homonyme en *Brisgau*. Le mot n'a pas d'équivalent en latin³³. La région comprise entre les lacs Léman, de Neuchâtel et de Thun était appelée par le géographe Mercator (1512-1594), *Wiflisburgergau*, en 1585, c'est-à-dire la province d'Avenches. L'ancienne capitale des Helvètes, était le point de repère le plus proche pour situer Fribourg.

Enfin, la date : ANNO DOMINI NOSTRI MCLXXIX, en l'an du Seigneur 1179, était celle qui était déduite de la chronique de Johann Stumpf (1500~1577) selon laquelle Fribourg fut fondée 12 ans avant Berne. C'est Pierre de Zurich (1881-1947) qui établira définitivement la date probable de la fondation de Fribourg en 1157³⁴.

Voyons maintenant l'intérieur de l'écu. La disposition écartelée, à la mode au XVII^e siècle, apparaît pour la première fois dans le contexte de Fribourg. Les quartiers 1 et 4 sont « coupé de sable et d'argent » damasquinés, et les 2 et 3, montrent trois tours rondes maçonnées surmontées de l'aigle de Zähringen. Les couleurs ne sont pas indiquées, ni par des lettres comme dans le médaillon correspondant à gauche du tableau, ni par des hachures conventionnelles dont l'usage se répandra plus tard. En abîme (au centre), un écu au lion contourné broché sur le tout. L'artiste a pour la première fois associé dans un seul

33 *Nuithonia* n'a jamais désigné autre chose qu'une société d'étudiants des collèges de Fribourg, fondée en 1845

34 ZÜRICH, 1924, 63

écu, les représentations du drapeau et du sceau, ce qui a donné naissance à cette idée fausse, que la ville de Fribourg eut au Moyen Âge deux sortes d'armes (*cf. supra*).

Aux quartiers 2 et 3, Martini innove en remplaçant les trois tours carrées de hauteurs décroissantes, connues depuis 1483, par des tours rondes, soudées entre elles. Il y ajoute aussi dans la tour du milieu, une porte qui n'existait pas dans les versions précédentes. Les tours sont contournées au deuxième quartier ainsi que l'aigle au troisième quartier.

Deux interprétations sont possibles pour le lion de l'écu en abîme. Il peut s'agir d'une imitation des armes des ducs de Bourgogne qui portent en leur centre le lion de Flandre³⁵, depuis le mariage de Philippe II, « le Hardi » avec Marguerite de Flandre en 1369. Comme les couleurs ne sont pas données on peut aussi admettre qu'il s'agit du lion des Zähringen, une invention tardive (*cf. supra*).

L'écu est chargé de trois casques à grilles surmontés de cimiers impressionnants. Le premier au centre porte la couronne impériale surmontée de l'aigle bicéphale, (alors qu'en général on voit l'inverse, où c'est l'aigle qui est couronnée). Sur deuxième, à gauche, le chapeau surmonté d'une grosse boule est le cimier des comtes de Fürstenberg³⁶ qui recueillirent la partie de l'héritage des Zähringen, située à l'est et au nord du Rhin, mais dans laquelle Fribourg n'est pas incluse. On peut admettre que ce cimier est attribué *a posteriori* à Berthold IV. Le troisième, à droite reprend les trois tours décrites dans l'écu.

Le tout est complété par des lambrequins subtilement découpés et retournés qui confèrent à ce médaillon un effet spatial rare en héraldique, mais prisé à l'époque baroque. On peut affirmer qu'avec cette composition imaginaire, Martin Martini a voulu représenter un **sceau apocryphe de Berthold IV**, le fondateur de la ville qu'il a représentée en vue cavalière.

Ce remarquable ensemble a impressionné les contemporains. L'écu écartelé, dépouillé des références aux Zähringen, mais orné seulement d'une couronne fleuronnée, a été adopté comme armoiries de la ville et république de Fribourg. Elles ont été représentées notamment sur les

35 voir par exemple les chapes du butin de Bourgogne au château de Gruyère.

36 Musée national suisse Zurich, Le rôle d'armes de Zurich, <https://www.e-codices.unifr.ch/fr/snm/AG002760/2r/0/Sequence-1329>, fig. 37

sceaux secrets du XVIII^e siècle, elles ont été placées entre deux lions sur l'entrée de la Chancellerie d'Etat (1734-37)³⁷, elles ont été sculptées au fronton de l'Académie de droit (1762-67)³⁸ et imprimées au frontispice des imprimés officiels. Leur usage prendra fin avec la chute de l'Ancien Régime dont elles étaient devenues le symbole.

Lorsque ville et canton furent séparés, en 1803, les armoiries firent aussi partie de la répartition des biens. Au canton, le « coupé de sable et d'argent » et à la ville, le « d'azur à tour crénelée d'argent, senestrée d'un avant mur crénelé du même, s'abaissant en deux degrés ; un demi-anneau d'argent mouvant en en pointe de la tour et du mur »³⁹.



photo PZ

Chaire de la cathédrale St-Nicolas,
attribué à Hans Geiler, 1516

37 Rue des Chanoines 17

38 aujourd'hui Albertinum, au Square des Places 2

39 blasonnement officiel rédigé par H. DE VEVEY in *Armorial des communes et des districts du canton de Fribourg*, 1943

La succession des Zähringen (résumé)

Conrad de Zähringen ∞ Clémence de Namur recteur de Bourgogne		
Berthold IV (1130-1186) recteur de Bourgogne ∞ Heilwig de Frohburg		
Berthold V (+1218) recteur de Bourgogne 1. ∞ Mathilde de Vobourg 2. ∞ Clémence d'Auxonne ↓ sans postérité	Anna de Zähringen ∞ Ulrich III de Kibourg (+1227) hérite des biens des Zähringen au sud du Rhin, dont Fribourg, Berthoud et Thun	Agnès de Zähringen (+ v. 1220) ∞ Egon IV d'Urach (+1230) comte reçoit tous les biens des Zährin- gen à l'est et au nord du Rhin
	Werner de Kibourg (+1228) ∞ Alice de Lorraine	Egon V d'Urach(+1236) comte de Freiburg im Breisgau ∞ Adélaïde de Neuffen
	Hartmann V, le Jeune (+1263) fondateur de la Maigrauge 1. ∞ Anna von Rapperswil 2. ∞ Elisabeth de Châlon , inhu- mée à l'église des Cordeliers	Henri d'Urach (+1253) comte de Fürstenberg ∞ Agnès de Truhendingen ↓ ignée des Fürstenberg
	Anna (1263-1280) ∞ Eberhard de Habsbourg ↓ souche des Kibourg-Berthoud	

LES NOMS DE FAMILLES FRIBOURGEOIS DIS- SYLLABIQUE AVEC LE SUFFIXE -O

ULRICH DUBI

Que veulent dire les noms de famille tels que Heimo, Hayo(z), Jungo, Kurzo, Marro, Pürro, Rappo, Riedo, Rätzo, Roggo, Rumo, Schorro, Schrago, Werro, Zahno et Zosso? Comment et quand se sont-ils formés? Une étude en allemand sur ce sujet peut être commandé directement chez son auteur, *Ulrich Dubi, Scheuermattweg 4, 3007 Bern, 031 302 57 17, udubi@bluewin.ch*.

Ci-dessous nous vous en présentons un résumé qu'il nous met à disposition:

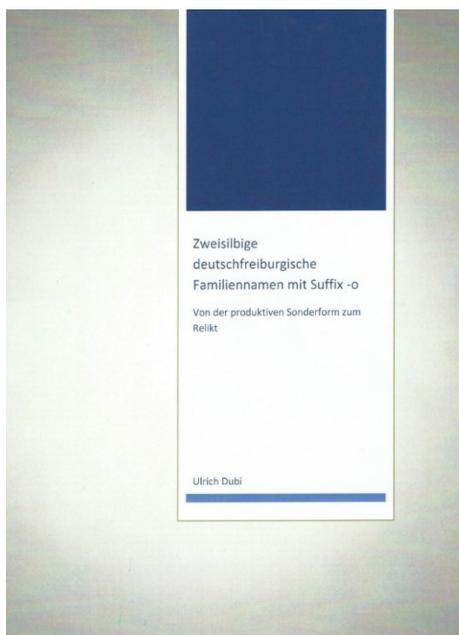
Das Gebiet zwischen Saane und Sense ist der Ursprung von sechzehn heute noch existierenden zweisilbigen deutschfreiburgischen Familiennamen mit dem Suffix –o. Die Entstehung und Ausbreitung dieser Namen wurde durch den Umstand begünstigt, dass sie sprachtypologisch dem Französischen näher sind als andere deutschen Namen. Angesichts des Übergewichts des Französischen bis zum Ende des 15. Jahrhunderts kann dies ihre Akzeptanz im zweisprachigen, von einem frankophonen Patriziat beherrschten Kanton mit teilweise gemischt-sprachigen Distrikten, gefördert haben

Als Vorbilder dienten französische FN mit den Endungen –od, -ot und –oz. Dies könnte die Präferenz für die auf altdeutsche Vornamen mit der Endung –o zurückgehenden FN in jenem Gebiet erklären. Nach diesem Muster gab es am Ende des Mittelalters sehr viel mehr Namen des untersuchten Typs, wobei der Ursprung in den an der Sprachgrenze gelegenen Städten Freiburg und Murten zu suchen ist. Bis auf die heute noch existierenden sechzehn Beispiele existieren sie nicht mehr.

Darüber hinaus diente das Suffix –o der Markierung als Eigennamen, wovon vorübergehend auch drei- und viersilbigen Namen betroffen wa-

ren. Dies wird an den Namen deutlich, die auf Adjektive bzw. auf Substantive zurückgehend, welche in der Grundform eine andere oder gar keine Endung haben. Dieses als onymische Markierung bezeichnete Phänomen ist im deutschen Sprachraum nahezu unbekannt.

Zur Zeit der Entstehung dieser Namen gab es zudem Varianten mit den Endungen –er, –en, –i sowie solche ohne Suffix. Während die im Kanton Freiburg heimatberechtigten Träger dieser Namen ausgestorben sind, sind sie in der übrigen Deutschschweiz heute noch stark verbreitet. Legt man die betreffenden Heimatorte zugrunde, zeigt sich, dass die Varianten mit dem Suffix –o ausschliesslich im deutschsprachigen Senebezirk und im angrenzenden Saanedistrikt vorkommen, jene mit der Endung –en im benachbarten südwestlichen Berner Oberland und im Zentralwallis, die übrigen in der ganzen Deutschschweiz. Dies legt den Schluss nahe, dass der Einfluss der französischen Sprache auf die Morphologie von ein- bzw. zweisilbigen deutschen Familiennamen in einer Zone entlang der Sprachgrenze und mit einer östlichen Ausdehnung von 10 bis etwa maximal 35 km bestimmend gewesen sein könnte.



la vie de l'Institut

VISITE DU MUSÉE DE MORAT

HERIBERT BIELMANN

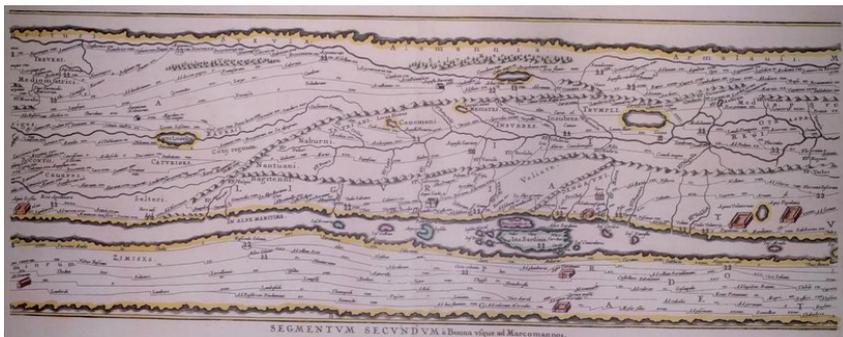
PHOTOS: ERIC SOTTAS

Ce sont finalement sept membres de l'Institut qui se sont retrouvés au-dessus de l'ancien moulin municipal qui abrite le musée de Morat depuis 1978. Sur cinq étages l'exposition permanente illustre 6000 ans d'histoire de la ville de Morat.



Notre guide nous donne moult explications sur cette histoire qui débute au temps des Cités lacustres du Néolithique et de l'Âge du bronze, en

passant par les Celtes et les Romains jusqu'à Morat, ville médiévale, sous la dépendance de Berne et de Fribourg.



Extrait de la table de Peutinger qui est une copie d'une ancienne carte romaine où figurent les routes et les villes principales de l'Empire romain.

Arrivés tout en bas du moulin, en fait le rez-de-chaussée, la visite se termine par un show multimédia qui met en scène de façon dramatique les événements de la mémorable bataille de Morat.

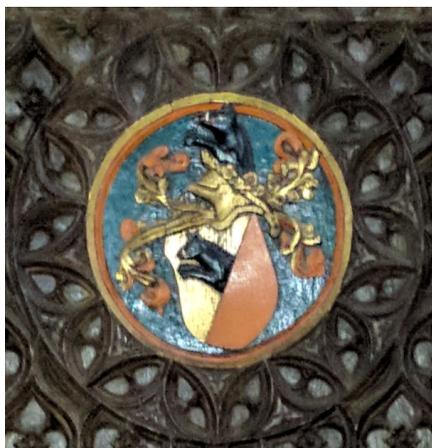
La deuxième partie de notre sortie nous amène à l'église allemande après une courte marche à travers la ville. L'église, évoquée la première fois en 1381, est appelée „Deutsche Kirche“ à partir de 1762. Au plafond de l'église nous admirons les médaillons en stuc représentant les blasons de Morat, Berne et Fribourg. Jean Boyer les a sculptés en 1711.



De très belles stalles, rappelant celles de la Basilique de Notre-Dame de Fribourg, attirent rapidement notre attention. En effet celles-ci sont décorées par de magnifiques cartouches contenant en grande partie des blasons. Je vous en présente quelques uns ici:



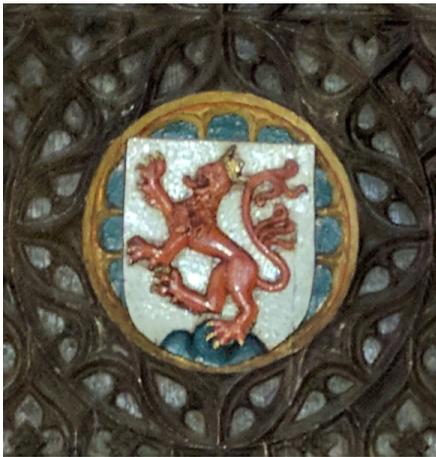
Blason Friolet: *d'azur à un rameau de trois feuilles de trèfle malordonnées de sinople mouvant d'un croissant d'or et surmontées de deux étoiles à six rais d'or*



Blason De Clery: *taillé d'or au sanglier de sable naissant du trait du taillé, et de gueules*



Blason Rudella: *de gueules au chien d'argent, colleté et bouclé d'or*



Blason Morat: *D'argent au lion de gueules, armé et couronné d'or, posé sur une montagne de trois coupeaux de sinople*

la vie de l'Institut

FONDATION ET ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DE L'INSTITUT EN 1963

HERIBERT BIELMANN

A l'occasion de ce bulletin numéro 50 lors d'une séance du comité l'idée est née d'un voyage au tout début de l'Institut: sa fondation. En effet tout le monde n'en a peut-être pas conscience, mais l'institut est né en 1963, c'est-à-dire qu'il existe depuis près de 55 ans.

Pour ce voyage dans le passé quoi de mieux que de lire (ou relire) les points de son assemblée constituante. Celle-ci a eu lieu un après-midi au café de la Viennoise. Vous constaterez entre autres, que l'Institut au départ ne s'intéressait qu'à l'héraldique. La généalogie est venue bien plus tard: en effet en 1987 l'Institut s'est donné de nouveaux statuts, abrogeant ceux de 1963. C'est donc avec plaisir que je vous présente dans les pages suivantes les photos du manuscrit de l'assemblée constituante.

A photograph of a handwritten document in French. The text is written in cursive and reads: "Fondation de l'Institut héraldique fribourgeois Assemblée constitutive du 24 février 1963". The document is slightly aged and has a light beige background.

Fondation
de l'Institut héraldique fribourgeois
Assemblée constitutive du 24 février 1963

Ce jour, au Café de la Viennoise, dans la salle, no 3, à 14 h 15, sur l'initiative de quelques spécialistes et amis de la science et de l'art du blason, se sont réunis en assemblée pour discuter de l'opportunité de fonder une société ou institut d'héraldique les membres suivants au nombre de neuf; par ordre alphabétique, ce sont

M. M.

Bosson Nelson, artiste peintre, à Riary.
Dubas Jean, méd. chirurgien, à Belle.
Dafflon Firmin, rés. P. S., à Chaux-de-Fort.
Diétrich Joseph, bibliothécaire, à Fribourg.
Luruz Georges, professeur, à Fribourg.
Lucast Laurent, agent d'assur. à Harley.
Fontaine Clément, inst. retr. à Riary.
Oberson Joseph, rue d'Assent 3, à Fribourg.

Page Louis, professeur à Roumont
(qui prennent aussi le titre de membres
fondateurs)

C'est toutefois sur l'initiative person-
nelle de Joseph Oberon, qui rêvait depuis
des années de doter notre canton de cette
institution, qu'elle est née.

Au tractanda de ce jour, figuraient les
points suivants :

1. Liste des présences.
2. Exposé des raisons de la constitution de
l'institut, fait par M. Oberon qui nous
parla des couleurs, insense et métaux,
pennes ou fourreaux, des cours, etc.
3. Fondation. A l'unanimité, les mem-
bres présents ont décidé la dite fon-
dation et sa nécessité.
4. Statuts. Ils avaient été préparés par
le soins de M. Oberon, qui s'est inspi-
ré de ceux de la Société héraldique
suisse. Sous la présidence de M. Su-
ray et la direction de M. Oberon ils
furent discutés article par article et le
terme Institut héraldique au lieu
de Société héraldique a été retenu.

5. Elections du Comité. Elle eut lieu pour une période de trois ans. M. Page fut prié d'accepter la présidence. Il le fit à la condition d'être aidé dans son travail par M. Suruy qui sera son adjoint et conseiller de l'équipe du Comité. Furent ensuite désignés.
- M. Jos Lictich vice-président et bibliothécaire.
 - M. Jos Oberson, recteur, chargé des cours
 - M. Cl. Fontaine, secrétaire
 - M. Laurent Sucrest, caissier.

6. M. Georges Suruy, professeur un des promoteurs de l'institut nous entre-tint de la question du programme, des séances. La première a été fixée au dimanche 24 mars à 19h30 pour les membres du comité et à 20 heures pour les autres. Il a été décidé que les séances auroient lieu ailleurs qu'à Tribourg, par exemple à Bulle, à Romont, etc.

7. Cotisations. Elle est fixée à f. 10.- sans finance d'entrée pour les mem-

bes fondateurs présents et à f.10- pour les autres membres. Une finance d'entrée de f.3- est prévue.

Sont reçus ce jour, comme membres actifs : M.M.

Carrel Hubert, étud. Ecole Normale

Ozeron Louis, étud. " "

La finance pour ces derniers est fixée à f.5- de cotisation annuelle.

Il est prévu également des membres passifs et honoraires.

La séance est levée vers 16 heures.

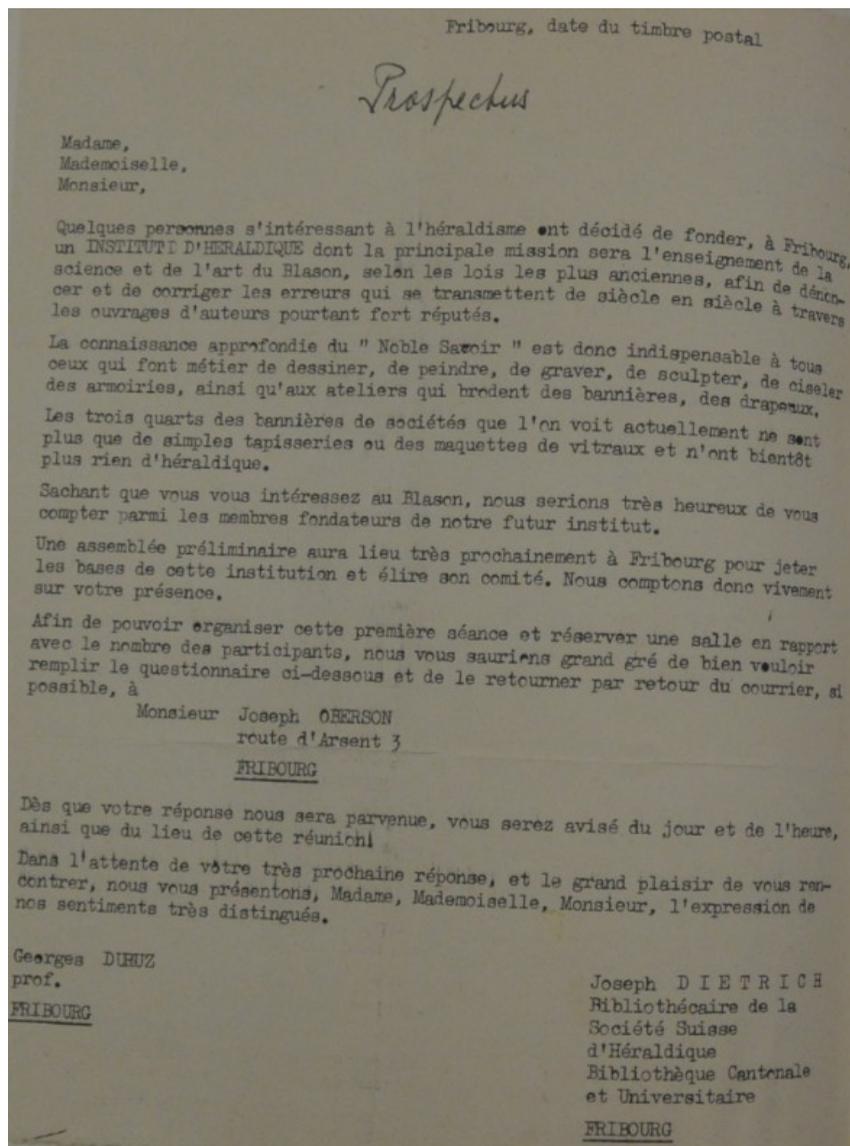
Le secrét.

C. Fontaine

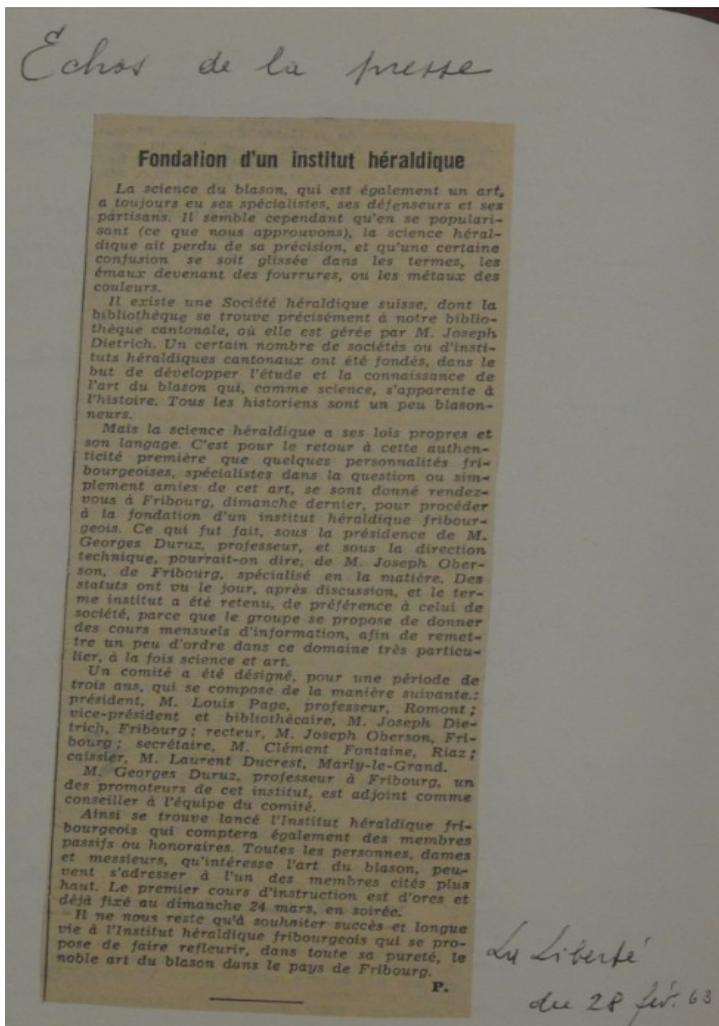
Le président:

Louis Tréje

Le prospectus suivant fut créé et distribué:



L'écho dans la presse fribourgeoise semble avoir été considérable. En effet, La Liberté, Le Fribourgeois, La Feuille d'Avis de Bulle et La Gruyère publient un article sur la fondation de l'Institut. L'article dans La Liberté est donné en exemple ci-dessous.



INSTITUT FRIBOURGEOIS D'HERALDIQUE ET DE GÉNÉALOGIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MARS 2017.

Procès-verbal.

L'assemblée se réunit dans la salle des Grenadiers du restaurant de l'Aigle Noir, à Fribourg, dès 18 heures 30 sous la présidence de M. Biemann et du comité, M. Feyer étant excusé en raison de son école de recrue, selon l'ordre du jour du 12 février 2017, en présence de vingt-et-un membres de l'institut. En ouvrant l'assemblée, le président salue M^{me} Trudi Koller, présidente de la société suisse de recherches de généalogie, et le conférencier. Ont prié de les excuser : onze membres de l'institut, M. Pièce du cercle vaudois de généalogie et le comité de la société neuchâteloise de généalogie.

ORDRE DU JOUR.

1. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 avril 2016 est approuvé. M. Bortis accepte sa désignation comme scrutateur, l'assemblée l'approuvant par acclamation.
2. Le rapport présidentiel de l'activité sociale annuelle est approuvé.
3. L'institut déplore le décès de trois de ses membres : M^{me} Marguerite de Steiger, M. Éric Hamoir et M. André Losey. M. Tomasetti a démissionné. L'assemblée admet comme nouveaux membres : M. Jac Geominy et M^{me} Laurence Joseph-Gross.

4. La trésorière présente les comptes : un bénéfice annuel de 728 francs 51 et une fortune de 15'835 francs 28. Le secrétaire lit le rapport des vérificateurs daté 20 mars 2017. Les comptes sont approuvés ; et décharge est donnée aux organes.

5. Le président annonce que le comité se représente. Il est réélu. M. Éric Monney est élu nouveau membre.

6. M^{me} Trudi Koller invite les membres de l'institut au colloque du 7 octobre 2017 à Gruyères. M. Zwick souhaite que l'indexation des recensements cantonaux du XIX^e s. puisse être menée à bonne fin ; il exprime les difficultés de leur correction, et, répondant à M. Vial, explique la finalité et le déroulement de cette indexation.

7. L'assemblée est close à 19 heures 10. Elle est suivie de la conférence de M. Alain Besse : « *Dérives héraldiques contemporaines en Suisse. Usage inadéquat, voire ordurier des armoiries* ».

18/05/2017/JCM

QUESTIONNAIRE AU SUJET DE LA SUCCESSION GÉNÉALOGIQUE

À l'instar des autres sociétés de généalogie, une question revient régulièrement concernant la succession généalogique des membres et plus spécialement la succession numérique.

Beaucoup de questions se posent à ce sujet et il est souvent difficile d'y trouver des réponses satisfaisantes.

Pour en savoir plus et pour pouvoir vous aider, nous vous présentons ci-dessous un petit questionnaire à ce sujet auquel vous pouvez répondre si vous y êtes intéressés.

Vous pouvez nous adresser les réponses (cochez ce qui convient) directement par mail à l'adresse info@ifhg.ch ou à l'adresse postale de l'institut, soit: **IFHG, c/o Heribert Biemann, Riedlistrasse 30, 3186 Düdingen.**

La succession généalogique est un thème qui m'intéresse vivement	
Je suis intéressé à une solution pour une succession généalogique générale (sur papier et numérique)	
Je suis intéressé à une solution pour une succession généalogique uniquement numérique	
Le soutien de l'Institut pour ces questions m'intéresse vivement	
L'Institut devrait proposer un guide ou un cours sur le thème de la succession généalogique	

